

L'interprétation

Un engagement à respecter les personnes, leur parole et la langue qu'ils utilisent.

L'**INTERPRETATION** offre un lien de communication en Langue des Signes Française entre les personnes déficientes auditives adultes et les interlocuteurs entendants.

Une équipe dédiée ...

. **Une coordinatrice de service :**

- Travailler en lien avec le réseau et les différents partenaires sociaux.

. **Une interprète et une interface :**

- Accompagner dans les actes de la vie quotidienne et citoyenne : administration, formations, hôpitaux, culture, vie professionnelle, conférences, cérémonies religieuses, démarches personnelles ...



- Traduire un message d'une langue à l'autre :
LSF ↔ Français.

Deux modes de financement...

1. Pour les adultes la PCH (Prestation de Compensation au Handicap) aide humaine après acceptation du dossier déposé auprès de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées**.

2. Pour les autres demandes :

les collectivités territoriales, les entreprises, les centres de formation... sur leur budget ou avec une aide aux financements auprès de l'**AGEFIPH, FIPHFP ...**

Trois principes déontologiques...

- **NEUTRALITÉ :**

L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans les discussions. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

- **SECRET PROFESSIONNEL :**

L'interprète est lié au secret professionnel avant, pendant et après sa prestation.

- **FIDÉLITÉ du MESSAGE :**

L'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache.



Quelques règles :

→ Pensez à demander vos rendez-vous à l'avance et non à la dernière minute.

Toute demande doit être faite dans un délai d'au moins 8 jours avant le rendez-vous.

Tout rendez-vous non annulé avant 48h, sera facturé.

→ Être à l'heure à vos rendez-vous : l'interprète partira après 20mn d'attente.

→ Si vous avez un empêchement GRAVE de dernière minute, prévenez le service par sms.

Prestations :



Liaison : Entretien, rendez-vous médical, justice, banque, rencontre parents/enseignants ...

- 2-3 interlocuteurs
- Un seul interprète



Réunion : De service, d'informations, de formation, pluridisciplinaire, d'association...

- A partir de 3 interlocuteurs
- Un ou plusieurs interprète(s)



Événementiel : Conférence, colloque, assemblée générale, séminaire, vœux, débat...

- Discours où les orateurs ne peuvent pas être interrompus
- Un ou plusieurs interprète(s)

Les 4 services du

CAMSP : Centre Action Médico Social Précoce

SESAL : Service Education Spécialisé Audition et Langage

SSEFIS : Service de Soutien Education Familial et Inclusion Scolaire

SILS : Service d'Interprétation en Langue des Signes

Les partenaires :

- ◆ Collectivités territoriales: (Conseil Régional, Conseil Général, Mairies)
- ◆ Services sociaux, tutelles.
- ◆ Hôpitaux.
- ◆ Musées.
- ◆ Tribunaux, gendarmerie, police...
- ◆ Avocats, notaires...
- ◆ Associations.
- ◆ Centre médico-psychologique.
- ◆ Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail (ESAT).
- ◆ Centres de formation.
- ◆ Entreprises ...
- ◆ Rectorat.

Nous contacter:

Coordinatrice du service SILS

Calvados et Manche

Mme Marion GRASSAL

6, avenue de Glattbach

14 760 Bretteville sur Odon

Tel : 02 31 29 37 00

Port: 06 33 22 59 84

Fax: 02 31 29 37 20

interpretariat@crop-normandie.fr

Permanence, située au C.R.O.P.
uniquement sur rendez-vous.

Pour le Calvados et la Manche:

Interventions sur les lieux de rendez-vous.

Accès :

Bus TWISTO : Ligne 11 - Arrêt TERRASSES

Bus VERTS : Ligne 09 - Arrêt TERRASSES

Ligne 32 - Arrêt TERRASSES



www.crop-normandie.fr



Service d'Interprétation en Langue des Signes



Interprète en Langue des Signes Française.

Communication sourds ↔ entendants.



Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole

Calvados / Manche

www.crop-normandie.fr

Ce document ne peut être jeté sur la voie

N° Siret: 780 713 830 00039.